

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES, INSTITUTIONNELLES ET DES DROITS HUMAINS (CAGIDH)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°035 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT INSTITUTION DE COMITES DE VEILLE ET DE DEVELOPPEMENT

Présenté au nom de la Commission des affaires générales,
institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) par les députés
Basile NANA et **Salif YADA**, rapporteurs.

L'an deux mil vingt-trois et le mardi 21 mars de 09 heures 10 minutes à 10 heures 05 minutes, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Lassina GUITI, Vice-président de ladite commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant institution de comités de veille et de développement.

Auparavant, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), saisie pour avis, a désigné les députés Basile NANA et Salif YADA pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), saisie au fond.

En prélude aux travaux de la CAEDS, la CAGIDH a organisé, le vendredi 17 mars 2023 de 11 heures 45 minutes à 15 heures 10 minutes, une séance d'appropriation sur le contenu du projet de loi. Cette séance a permis aux députés de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement, lors de son audition par la CAEDS par les députés rapporteurs.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires :

- compte-rendu des travaux de la CAEDS,
- appréciation et avis de la Commission.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA CAEDS

Les rapporteurs ont présenté leur compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement sur l'exposé des motifs ;
- débat général.

I.1. De l'audition du Gouvernement sur l'exposé des motifs

Le Gouvernement, représenté par le Colonel Boukaré ZOUNGRANA, Ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité, a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- contexte et justification ;
- processus d'élaboration ;
- contenu du projet de loi.

Ces différents points ont été intégralement développés dans le rapport de la CAEDS, saisie au fond.

I.2. Du débat général

Suite à l'exposé de monsieur le ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés.

Les principales préoccupations ont porté sur :

- les dispositions que compte prendre le Gouvernement afin d'éviter ou de limiter les conflits éventuels de compétence au plan fonctionnel entre les Comités de veille et de développement (COVED) et les organes dirigeants des collectivités territoriales ;

- la nature des relations qui pourraient exister entre les COVED et les collectivités territoriales d'une part, et entre eux et les chefs de circonscriptions administratives d'autre part ;
- les moyens à mettre à la disposition des COVED afin qu'ils puissent mener à bien leur mission de défense et de sécurisation du village et ou du secteur ;
- l'abrogation des dispositions des articles 222 et 223 du code général des collectivités territoriales traitant des Conseils villageois de développement (CVD) ;
- les mesures envisagées par le Gouvernement afin d'assurer le bon fonctionnement des COVED dans les localités où les chefs de circonscriptions administratives sont absents du fait de l'insécurité.
- l'existence ou la disponibilité, au niveau du secteur ou du village, des compétences techniques nécessaires pour assumer les attributions conférées aux COVED ;
- l'interprétation de l'article 3 du projet de loi en lien avec l'article 21 de la Constitution qui garantit la liberté d'association et la libre participation à ces associations ;
- les dispositions prises par le Gouvernement afin de permettre aux COVED d'assumer pleinement et avec succès les attributions qui leur ont été conférées par l'article 5 du présent projet de loi ;
- la possibilité de déterminer le résident d'un secteur ou d'un village, quand on sait que le Burkina Faso ne dispose pas d'un fichier permettant de le faire ;
- la notion de « structures opérationnelles » ;

- la non prise en compte des autorités coutumières dans les organes prévus par le présent projet de loi, notamment dans les bureaux exécutifs des COVED ;
- la capitalisation ou non de l'expérience des comités antérieurs (CDR, CVD) et des Responsables administratifs de villages (RAV) dans l'élaboration du présent projet de loi ;
- la possibilité pour un VDP d'être membre d'un COVED ;
- les dispositions prises par le Gouvernement pour prévenir les conflits de compétence entre les VDP et les COVED ;
- la possibilité qu'une déclaration de politique générale puisse servir de fondement juridique à un projet de loi ;
- les garanties dont dispose le Gouvernement pour s'assurer que les COVED ne seront pas détournés à des fins politiques ;
- la possibilité de trouver des Hommes apolitiques pour animer les bureaux des COVED ;
- la possibilité que les COVED soient la formalisation des groupes d'auto-défense tels que les Kogl-weogo, les dozo et les rouga ;
- la valeur juridique de l'avis des COVED sur les projets socio-économiques ou d'investissements dans les villages, secteurs, communes et régions ;
- les structures étatiques chargées de l'encadrement des COVED dans la réalisation de leur mission de sécurisation ;
- les droits reconnus aux membres des COVED ;
- l'idéologie applicable aux COVED.

II- APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité par les députés rapporteurs et de l'analyse du projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CAGIDH.

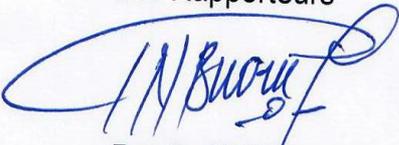
Il ressort de ces échanges que l'adoption du présent projet de loi permettra au Burkina Faso :

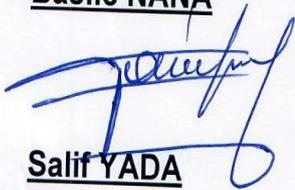
- de faire appel à une synergie d'actions entre les différentes composantes de la Nation que sont les acteurs publics, les citoyens, les organisations de la société civile, les leaders d'opinions et les Hommes politiques ;
- d'impliquer les citoyens dans les aspects et les mécanismes de développement et de sécurisation de leurs localités ;
- de créer une légitimité et un meilleur suivi des actions de développement à travers un processus inclusif et participatif ;
- de mettre en place un instrument de veille pour accompagner les efforts de recherche de solutions à la crise sécuritaire, au développement et à la cohésion sociale ;
- de promouvoir et d'encourager les initiatives populaires de proximité à travers une réorganisation et une formalisation de certaines pratiques sociétales ancestrales ;
- de renforcer la participation de la population au développement et à la lutte contre l'insécurité ;
- de lutter contre le terrorisme et toutes ses implications sur le tissu social.

Par conséquent, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) émet un avis favorable pour l'adoption du projet de loi.

Ouagadougou, le 21 mars 2023

Les Rapporteurs


Basile NANA


Salif YADA

Le Vice-président


Lassina GUITI

Séance d'appropriation du dossier : 17/03/2023

Liste des députés présents

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	GUITI Lassina	Vice-président
2.	OUEDRAOGO Adama Yasser	1er Secrétaire
3.	OUARE Samadou	Membre
4.	KARAMBIRI Yaya	Membre
5.	YADA Salif	Membre
6.	OUEDRAOGO Irméan François	Membre
7.	NANA Basile	Membre
8.	KANDOLO Linda Gwladys	Membre
9.	SANGARE Moussa	Membre
10.	SANOY Yaya	Membre

Liste des députés absents-excusés

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	OUEDRAOGO Bangré Lévis	Président
2.	TAPSOBA Lin Désiré	2 ^e Secrétaire
3.	LOMPO Dafidi David	Membre
4.	DIALLA Moumouni	Membre
5.	SAWADOGO Issa	Membre
6.	KOMBASSERE Jean Marie	Membre

Séance d'adoption du rapport : 21/03/2023

Liste des députés présents

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	GUITI Lassina	Vice-président
2.	OUEDRAOGO Adama Yasser	1 ^{er} Secrétaire
3.	KARAMBIRI Yaya	Membre
4.	LOMPO Dafidi David	Membre
5.	OUEDRAOGO Irméan François	Membre
6.	NANA Basile	Membre
7.	SANGARE Moussa	Membre
8.	SANOU Yaya	Membre
9.	YADA Salif	Membre

Liste des députés absents-excusés

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	OUEDRAOGO Bangré Lévis	Président
2.	TAPSOBA Lin Désiré	2 ^e Secrétaire
3.	KANDOLO Linda Gwladys	Membre
4.	SAWADOGO Issa	Membre
5.	KOMBASSERE Jean Marie	Membre

Liste des députés absents

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	DIALLA Moumouni	Membre
2.	OUARE Samadou	Membre

Liste de présence du personnel

N° D'ORDRE	NOM(S) ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	NANA Moumouni	Administrateur parlementaire
2.	MINOUNGOU/YAMEOGO Sabine	Administrateur parlementaire
3.	BODY Christian	Attaché d'administration parlementaire
4.	SARE T. Inès Fabiola	Secrétaire
5.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison